

Aucun diplôme exigé

Les conditions d'accès à la profession de technicien d'intervention sociale et familiale

Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Les épreuves d'admission :

Les épreuves de sélection, organisées par les écoles, comprennent :

- ▶ **Une épreuve écrite d'admissibilité** d'une durée de deux heures permettant de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.
- ▶ **une épreuve orale d'admission**, d'une durée de vingt minutes destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

La formation :

La formation s'étend sur une amplitude de 18 à 24 mois. Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1 155 heures d'enseignement pratique :

- l'enseignement en institut de formation se décompose en six domaines de formation (DF) :

DF1 conduite du projet d'aide à la personne (270h)

DF2 communication professionnelle et travail en réseau (100h)

DF3 réalisation des actes de la vie quotidienne (150h)

DF4 transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150h)

DF5 contribution au développement de la dynamique familiale (150h)

DF6 accompagnement social vers l'insertion (130h)

- **l'enseignement pratique** se déroule sous la forme de quatre stages d'une durée cumulée de 33 semaines (1 155h)

Ces stages sont effectués sur au moins deux sites qualifiants différents ; au moins l'un des sites qualifiants retenu doit permettre au stagiaire d'intervenir au domicile des personnes aidées.

Les stages sont référés à 4 des six DF :

- DF1 : stage de 420h
- DF4 : stage de 420h
- DF5 : stage de 175h
- DF6 : stage de 140h

Dispenses et allègements de formation : Des dispenses ou allègements de formation sont accordés aux titulaires de certains titres sanitaires ou sociaux.

Une formation qui s'étend de 18 à 24 mois alternant enseignements théoriques et stages pratiques



Dispenses

-Les personnes titulaires du :
DEME (moniteur-éducateur) sont dispensés du DF1, 2 et 6 et allégés des DF4 et 5.
BAC PRO services de proximité sont dispensés des DF2 et 6.
BEATEP sont allégés des DF1 et 6.
DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile sont dispensés du DF3 et allégés des DF1 et 2.
Titre assistant de vie sont dispensés du DF3.
DEAF (assistant familial) sont dispensés du DF5 et allégés des DF2 et 3.
DEAMP (aide médico- psychologique) sont allégés des DF1, 2 et 3.

Après validation de l'ensemble des modules et stages de la formation en école, les candidats sont présentés au jury final du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale délivré par la DRJSCS.

La VAE du TISF:

Le Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats souhaitant acquérir le DETISF doivent justifier des compétences acquises au cours des 10 dernières années dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. Le candidat doit justifier d'au moins 3 ans en équivalent temps plein, soit 4200 heures.

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (0810 017 710) :

- <http://vae.asp-public.fr>
- <http://www.vae.gouv.fr>

Après rédaction d'un livret 2 relatant l'expérience professionnelle, le candidat est convoqué devant un jury ayant pris connaissance en amont du livret 2.

Les conditions de travail :

Le métier de technicien de l'intervention sociale et familiale permet de travailler au domicile des particuliers, dans des associations d'aide à domicile, dans le secteur associatif, les collectivités locales, les établissements sociaux et médico-sociaux.



A titre indicatif, dans le secteur public :

- ❖ Début de carrière : **1167 Euros Brut par mois**
- ❖ Fin de carrière : **1558 Euros Brut par mois**